

**CERTIFICAT ÉMIS PAR LA GREFFIÈRE
À LA FIN DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 476-24 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT DE 750 000 \$**

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour des travaux de réfection du toit de l'hôtel de ville, de l'achat d'un camion de déneigement et de l'achat d'un balai mécanique de rue.

Je soussignée, France D'Amour, directrice générale et greffière de la Ville de Clermont, émets le présent certificat conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et se rapportant au règlement VC-476-24.

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 2540.

Pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter est de 265.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

En conséquence, le règlement est réputé avoir été approuvé par lesdites personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce 17^e jour du mois de juillet 2024.



France D'Amour
Directrice générale et greffière